

PLAN LOCAL D'URBANISME

07U21

Rendu exécutoire le

Modification n°3

DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE

Date d'origine :

Novembre 2021

PLU approuvé le 9 Octobre 2006 - Etude réalisée par Urba-services, Cabinet de conseils en urbanisme
Modification n°1 approuvée le 30 Mars 2009 ; Modification n°2 approuvée le 23 Septembre 2013 - Étude réalisée par Arval Urbanisme

Modification n°3 - APPROBATION - Dossier annexé
à la délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

**MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- DOSSIER DE NOTIFICATION -**

Les pièces suivantes, remaniées dans le cadre de la modification n°3 du PLU de Villers-Saint-Paul, annulent et remplacent les pièces analogues du dossier PLU approuvé le 9 octobre 2006, ayant fait l'objet d'une première modification approuvée le 30 mars 2009 et d'une seconde modification approuvée le 23 septembre 2013. Il s'agit de :

- Pièce 5 : Règlement

Les autres pièces du dossier P.L.U., approuvé le 9 octobre 2006, ayant fait l'objet d'une première modification approuvée le 30 mars 2009 et d'une seconde modification approuvée le 23 septembre 2013, n'ont fait l'objet d'aucune modification et restent donc en vigueur.